

## Communiqué de presse

Paris, le 28 mai 2024

### LANCEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « Transitions et Souveraineté »

**Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ouvre l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Transitions et Souveraineté » pour soutenir des projets de recherche et d'innovation en faveur des transitions agroécologique et climatique et de la souveraineté alimentaire. Les premières candidatures pourront être déposées jusqu'au 28 juin 2024.**

#### **Financer les solutions collectives innovantes en lien avec les transitions**

En accord avec les mesures du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture destinées à accélérer l'élaboration de solutions innovantes, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Transitions et Souveraineté" est ouvert par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Dans un souci de simplification, cet AMI vise à encourager l'émergence de solutions collectives innovantes accompagnant la transition des systèmes agricoles. Il s'inscrit dans les orientations du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) 2022-2027 ainsi que dans les objectifs de la planification écologique. Son but est de contribuer à la souveraineté alimentaire, aux transitions agroécologique et climatique, et à la résilience aux aléas économiques, climatiques et sanitaires.

#### **Comment candidater ?**

Ouvert toute l'année pour des dépôts au fil de l'eau, cet AMI prévoit au moins deux relèves, dont une première le 28 juin 2024.

Les plans et projets répondant à cet appel à manifestations d'intérêt devront satisfaire les critères suivants :

- présenter une problématique répondant à une des grandes priorités du PNDAR, en lien avec les grands enjeux de transition et de souveraineté ;
- préciser les verrous techniques et socio-économiques identifiés au cours d'une phase préalable de diagnostic ;

- relever d'une approche systémique et inter-filières, fruit de dynamiques collectives ;
- poursuivre l'objectif de faire émerger un panel de solutions porteuses d'impacts à court et moyen terme ;
- s'adapter aux spécificités territoriales et/ou des filières.

Dans le processus de sélection, les acteurs de la recherche et de l'innovation déposeront dans un premier temps une candidature simplifiée sous forme de lettre d'intention.

### **Simplifier les démarches des acteurs**

Ce guichet unique permettra de simplifier les démarches des acteurs.

Les plans et projets retenus pourront recevoir une subvention allant de 500 000 à 7,5 millions d'euros.

**Pour en savoir plus et candidater : <https://agriculture.gouv.fr/candidatez-aux-appels-projets-du-pndar>**

Service de presse du ministère  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)  
Tél : 01 49 55 60 11